

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 5 février 2016

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 25 janvier 2016** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Patrice MERCIER Adjoint au Maire, M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Jean-Claude CORSIN, Thierry CHANTEREAULT, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Était excusé : M. Norbert LIBERCIER

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 19 heures 00.

I – DEMANDE DE SUBVENTION MAISON FAMILIALE RURALE DE BAIGNEUX LES JUIFS 2016 :

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de BAIGNEUX LES JUIFS qui accueille en formation une jeune Asquinoise. Madame le Maire propose de verser un montant de 100€ somme identique versée aux autres centres de formation.

Accepté à l'unanimité.

II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » :

Madame le Maire propose de transférer la compétence : **G**estion de l'**E**au, des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations au Syndicat Mixte à la carte du Parc Naturel Régional du Morvan. Les moyens financiers seront dédiés à la mise en œuvre de cette compétence et versés au Syndicat Mixte à la carte du Parc Naturel Régional du Morvan après avoir été calculés sur la base de critères énoncés (linéaire de cours d'eau, part du territoire de la commune sur le bassin versant, part de la population proratisée à la surface du bassin versant).

Il est demandé qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant soient désignés. Madame le Maire demande que Madame GAZEL CHARLIER Françoise représentant déjà la commune au Parc soit la déléguée titulaire et que Monsieur LIBERCIER Norbert reste le suppléant.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

III – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ETUDE DU CHOIX DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LES FUTURS VESTIAIRES DE FOOTBALL ROUTE DE GIVRY :

Madame le Maire propose de choisir l'entreprise pour l'étude du dispositif d'assainissement non collectif pour les futurs vestiaires de l'**A**ssociation **S**portive **A**squinoise. Cette dernière ayant une équipe qui est montée en 2^{ème} division, il lui est obligatoire d'avoir des vestiaires en propre. Ce projet a déjà 80% de subventions acquises pour l'association. Elle devra chercher les 20% manquants. Il faut savoir que le projet a déjà été vu par les Bâtiments de France et que par la loi du sol, si l'association qui existe depuis 25 ans devait s'arrêter, l'immeuble appartiendrait à la commune. Les charges ainsi que l'entretien seront gérés par l'ASA. Par contre, les membres de son bureau se sont engagés à prêter certaines pièces des locaux pour les fêtes de la commune se déroulant au bout du pont.

Madame le Maire fait lecture des 2 devis (caractéristiques de l'étude et montant).

BIOS pour 663.60€ TTC
ICSEO pour 720€ TTC

Vote : 2 abstentions
2 BIOS
6 ICSEO

La commune choisi la société ICSEO pour l'étude du choix du dispositif d'assainissement non collectif des futurs vestiaires de l'ASA. Le devis est un peu élevé mais beaucoup plus complet.

IV – REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON VEZELAY MORVAN :

Madame le Maire fait lecture des nouveaux statuts de la CCAVM suite à la fusion des 3 ex Communautés de Communes de l'Avallonnais, de Morvan Vauban et du Vézélien ainsi que des communes d'ATHIE, CUSSY LES FORGES, et SAINTE MAGNANCE et étant donné un contexte défavorable (réduction des dotations..), il semble impossible de mettre en œuvre l'intégralité des compétences prévues d'où la révision des dits statuts afin de les adapter aux capacités financières de l'intercommunalité. Ces statuts seront nécessairement transitoires, au vu des incidences que la loi NOTRe aura sur les compétences intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2017. Avec en toile de fond la programmation d'une éventuelle fusion avec la Communauté de Communes du SEREIN.

Voici les 3 modifications proposées :

- Tourisme : par une délibération en date du 18/05/2015, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a acté le fait de renoncer à la mise en place d'un office de tourisme intercommunal au 01/01/2016. Au vu de la situation budgétaire, il lui apparaît impossible de mettre en œuvre tous les dispositifs prévus dans la rédaction actuelle de la compétence « tourisme » et il propose donc au Conseil Communautaire de concentrer l'action de la CCAVM sur le financement des offices de tourisme (via une convention d'objectifs qui devra être proposée à l'approbation du Conseil Communautaire avant la fin de l'année 2015) et la signalétique touristique. Le Président insiste sur le fait que cette évolution statutaire ne vise qu'à clarifier la situation pour l'année 2016 et que la Commission « tourisme » devra travailler sur le transfert obligatoire au 01/01/2017 de la compétence « promotion du tourisme ».

- Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art : Pour faire suite à plusieurs réunions de travail et à l'avis d'une très grande majorité de ses membres, le Président explique que la Commission « voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art » a validé la nouvelle rédaction de la compétence « voirie » telle qu'elle est proposée dans le projet de la révision des statuts qui consiste, principalement, à exclure le fauchage de la compétence communautaire. Le Président ajoute que le travail, actuellement réalisé par un groupe de travail « voirie », relatif à une requalification des voies communales en voirie intercommunale, est en complète cohérence avec la rédaction proposée qui a été peu modifiée.

- Aides financières et études : compte tenu de l'absence de capacités financières permettant leur mise en œuvre, le Président propose de supprimer plusieurs dispositions relatives à des aides financières et à l'étude sur la mise en œuvre d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il insiste sur le fait que cette proposition de modification est très importante avant de travailler sur une éventuelle fusion avec la Communauté de Communes du SEREIN.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

V – DEMANDE DE SUBVENTION CFA LA NOUE 2016 :

Madame le Maire soumet au conseil une demande de subvention par le CFA LA NOUE.

Etant donné qu'aucun jeune de la commune n'y est en formation, le conseil décide de ne pas donner suite.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VI – PROGRAMME D' ACTIONS 2016 TRAVAUX SYLVICOLES SUBVENTIONNES PARCELLE 16 :

Madame le Maire fait lecture de la description des actions proposées par l'ONF sur la parcelle 16 (4 hectares 34) : dégagement manuel des régénérations naturelles (fougère aigle à éliminer uniquement) et une maintenance sur le cloisonnement sylvicole pour un montant de 2 830€ HT.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VII – PAIEMENT ANIMATION MUSICALE DE LA SAINT JACQUES 2015 A L'ASSOCIATION CERCLE DES ANCIENS POMPIERS D'ASQUINS :

Madame le Maire explique que l'association « le cercle des anciens pompiers d'ASQUINS » avait réglé l'animation musicale de la Saint Jacques 2015. Aussi, il faut prendre une délibération afin de les rembourser pour un montant de 400€ TTC sachant que cette prestation a toujours été prise en charge par la commune.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VIII – REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Madame le Maire donne lecture de la proposition de Monsieur le Préfet Jean-Christophe MORAUD portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République au sujet de l'eau potable. Il est proposé de mettre fin à l'émiettement des structures en les regroupant en 2 entités au nord et au sud de l'Yonne. Dans le périmètre des syndicats proposés il est possible au sein d'une même autorité organisatrice du service de l'eau de pratiquer plusieurs modes de gestion : en régie, avec ou sans prestations de services ou en délégation. La rationalisation des Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable n'a pas mécaniquement pour effet l'harmonisation des modes de gestion. Il semblerait que les futurs syndicats reprendront ainsi les contrats conclus par les communes ou la gestion de leur régie.

Le conseil municipal décide de rester en régie en attendant qu'en 2020 la CCAVM adhère à un de ces syndicats.

IX – DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DE SAINT VINCENT DU VEZELIEN 2017 :

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention par le Président, Monsieur MONTANET Valentin du Comité de Saint Vincent du Vézélien dont le montant s'élève à 600€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

X – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire explique que la délégation régionale d'Orange veut déposer le parc de la cabine téléphonique de la commune. L'abrogation du Service Universel publiphonie, actée dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, traduit l'évolution naturelle des usages qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile. Ils vont procéder à la dépose sur l'ensemble du territoire d'ici le 31 décembre 2017 des 39 539 publiphones. Néanmoins Orange souhaite réitérer son engagement de ne pas déposer un publiphone qui ne serait pas couvert par un service de voix sur mobile en son point d'implantation. La durée moyenne journalière d'utilisation du parc de cabine installé sur ASQUINS est de 00:00:21. Le Conseil Municipal décide de faire un courrier à Orange pour demander la conservation du parc de cabine car il n'y a pas de couverture convenable du réseau.

Madame le Maire fait part d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne transmettant un résumé du budget 2016.

Ce dernier s'élève à 23,2 millions d'€, il s'équilibre en section de fonctionnement à 9,5 millions d'€ et en investissement à 13,7 millions d'€. C'est un budget maîtrisé dans un contexte de recettes contraintes. Les 4 priorités pour 2016 sont :

- poursuivre l'amélioration du réseau électrique
- accompagner et conseiller les communes dans la gestion de l'éclairage publique
- déployer les bornes de charge des véhicules électriques
- apporter notre expertise aux communes pour les aider à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée pour l'étude préalable en vue de la détermination des périmètres de protection de la source CHOSLIN à ASQUINS. Le montant HT de cette étude s'élève à 17 170€ et une subvention de 80% y est allouée. Les 20% restants seront à partager pour moitié entre la commune de VEZELAY et d'ASQUINS.

Madame le Maire annonce que Madame PICHON Véronique de l'ONF est allée sur le site de la cabane des Allemands. Elle a noté qu'il y a eu un feu sur « la pelouse » du site et que le terrain n'était toujours pas nettoyé. Madame le Maire par sécurité a demandé à Monsieur COTTIN Michel que les employés fassent 2 demi-journées de nettoyage. Ils ont été accompagnés par lui-même et de Monsieur CORSIN Jean-Claude. Le président de l'association Paintball, avec 2 de ses membres ont

commencé à nettoyer entre Noël et Nouvel An mais la déchetterie était fermée. Il est prévu qu'ils y retournent. Néanmoins la commune a envoyé une lettre recommandée pour leur préciser qu'ils avaient 6 mois à compter du 15 janvier pour remettre en état le site dans le cas contraire il leur sera compté 100€/jour de pénalités. Madame le Maire demandera que les congés soient marqués sur la lettre d'information du rapport de la déchetterie.

Madame le Maire prévient qu'une réunion de travail aura lieu au sujet des travaux du pont jeudi 4 février à 14h en présence de Messieurs BATAILLE, CORSIN, COTTIN, MERCIER et du représentant de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

- Madame Françoise GAZEL CHARLIER demande si les immeubles de MONTREUIL ont été mis en vente. Madame le Maire lui répond qu'il y aura une réunion publique avec les Asquinois puis délibéré au conseil avant cette opération.

Madame GAZEL CHARLIER demande pourquoi Monsieur DUPAQUIER a obtenu le marché pour la restauration de la croix. Madame le Maire rétorque que rien n'est décidé et que cela passera d'abord au conseil. Elle note que la commune n'a pas reçu le devis de l'entreprise LAIROT Père et Fils.

- Monsieur Régis PERREAU demande qu'un élagage de branches mortes soit réalisé au camping, au terrain de jeux et aux 3 tilleuls. Un devis sera demandé ainsi que pour les arbres morts sur le Moûtiers.

Monsieur PERREAU demande de mettre en vente la cuisinière à bois et les grilles de portail des anciennes écoles.

Monsieur PERREAU demande que doit-on faire pour les poubelles de certains habitants en résidence secondaire ? Madame le Maire explique que chacun doit gérer ses déchets et contacter la CCAVM.

- Monsieur Patrice MERCIER suite à plusieurs remarques d'habitants note qu'une 205 est en stationnement depuis plusieurs mois entre le 75 et 77 Grande rue. Madame le Maire verra avec le propriétaire.
- Monsieur Michel COTTIN demande le bilan annuel du camping et des roulettes. Ce dernier sera bientôt disponible. Monsieur COTTIN demande si nous avons des nouvelles du propriétaire de la caravane. Madame le Maire l'a eu au téléphone mais il travaille actuellement dans le sud, il devrait venir la récupérer et payer sa facture dès son retour.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN




Le Secrétaire :
Patrice MERCIER

